

Oui,

En réponse à l'appel
de la Biffutière, j'aide la
Fondation de Montcheuil

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|

Ville :

Tél. /Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail :

Je vous adresse un don de : _____ € 100 € 250 € 500 € 1 000 €

Je souhaite m'engager dans la durée et envisage plusieurs versements ces prochaines années :

2019 : _____ € 2020 : _____ € 2021 : _____ €

Pour soutenir : **La Biffutière** (déduction IRPP et IS)

la Fondation de Montcheuil (déduction IFI, IRPP et IS)

3 façons de faire un don :

par chèque : bulletin à renvoyer à l'adresse mentionnée en bas de page
chèque libellé à **FONDATION DE MONTCHEUIL**

en ligne sur : www.fondation-montcheuil.org/donate/

par virement : bulletin à renvoyer à l'adresse mentionnée en bas de page
bénéficiaire du virement : **FONDATION DE MONTCHEUIL**

IBAN FR76 3000 4008 1900 0117 9094 161 BIC BNPAFRPPXXX

- Reconnue d'utilité publique depuis 1984, la Fondation de Montcheuil est habilitée à recevoir des **donations et legs** exonérés des droits de mutation à titre gratuit. Je souhaite recevoir des renseignements à ce sujet.

DÉDUCTION FISCALE

La Fondation de Montcheuil – **reconnue d'utilité publique depuis 1984** est éligible, selon la législation fiscale en vigueur, aux dispositifs suivants :

> **Pour les particuliers :**

Impôt sur le Revenu (IRPP) : réduction égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu net imposable. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq années suivantes.

Prélèvement à la source : il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Cependant, les modalités de prélèvement de l'impôt n'ont pas d'incidence sur la déduction fiscale des dons. Cf. notre site www.fondation-montcheuil.org

Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) : réduction égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 50 000 € par an.

> **Pour les entreprises :**

Impôt sur les Sociétés - BIC (IS) : réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, pour des dons compris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq exercices suivants.

Merci !

Le recueil de vos coordonnées est nécessaire au traitement de votre don. Ces informations sont destinées à la Fondation de Montcheuil pour l'établissement de votre reçu fiscal, ainsi qu'à des tiers qu'elle mandate pour l'envoi de ses campagnes d'appel à don. La Fondation de Montcheuil s'engage à ne pas transférer vos données en dehors de l'Union Européenne. Ces données sont conservées uniquement pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Conformément à la réglementation sur la protection des données en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en écrivant au siège de la Fondation.